

COUPON SPORT 2018-2019

Ville de Châteaulin



Votre enfant a entre 5 et 18 ans
Vous résidez à Châteaulin
Vos ressources sont inférieures à 1732€50

Vous pouvez alors bénéficier de coupon(s) sport
(d'une valeur unitaire de 10, 15, 20, 25, 30 €)

Comment les obtenir ?

Etape 1 : Inscrire le jeune au club
et demander un devis à l'association

Etape 2 : Retirer le(s) coupon(s) au Service Jeunesse et Sports

(Lundi, mardi, jeudi de 9h à 11h30 et de 14h à 16h et mercredi 9h-11h30)

Avec présentation :

- De la pièce d'identité ou livret de famille
- Du devis
- Du justificatif de ressources

Etape 3 : Remettre le(s) coupon(s) au club
(qui se fera rembourser par la Ville)

*Si le montant de la cotisation est :

- ▶ de 0 à 50 € : 10 €
- ▶ de 51 à 75€ : 15 €
- ▶ de 76 à 100€ : 20 €
- ▶ de 101 à 125€ : 25 €
- ▶ 126€ et plus: 30 €

Période de distribution : avant le 15 Novembre 2018,

Retour du tableau des demandes de règlement des associations : avant le 1^{er} décembre 2018 au plus tard

Si le jeune pratique plusieurs activités sportives, **une seule inscription** sera prise en compte.